

Glyphosate : Bayer-Monsanto à nouveau condamné aux Etats-Unis

28 mars 2019

Mercredi 27 mars aux États Unis, les jurés du second procès Monsanto, le premier au niveau fédéral, ont rendu leur verdict et condamné Bayer Monsanto à payer 81 millions de dollars de dédommagement à Edwin Hardeman, atteint d'un lymphome non-hodgkinien, une forme de cancer diagnostiqué en 2015.

Les 6 jurés ont rendu un avis unanime : oui, Monsanto savait, et oui, Monsanto s'est rendu coupable de négligence et de manque d'information des usagers des risques de lymphome non hodgkidien causé par le Roundup.

Il y a une semaine l'annonce des résultats préliminaires de ce jugement avait fait chuter le cours de l'action de Bayer, désormais propriétaire de Monsanto. Bayer a d'ailleurs immédiatement annoncé son intention de faire appel du jugement de l'affaire Hardeman. Près de 11.000 personnes ont porté plainte aux États-Unis, représentant plusieurs milliers de procès individuels ou collectifs en attente d'instruction.

L'eurodéputée Michèle Rivasi a salué dans un communiqué cette décision, « *une victoire pour les victimes* », tout en déplorant « *que face à l'impuissance des politiques, le seul recours soit la justice* » : « *la soumission des dirigeants politiques face aux lobbies industriels qui nous empoisonnent n'est plus tenable* », a-t-elle dénoncé.

► **Source** : communiqué de Michèle Rivasi.

Lire aussi : [Glyphosate : la justice pourrait contraindre l'État à agir](#)

- Emplacement : Accueil > Brèves >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Glyphosate-Bayer-Monsanto-a-nouveau-condamne-aux-Etats-Unis>